

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE Samedi 7 juin 2025

PROCURATION DE CLUB À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CLUB:	
Je soussigné(e):	
Président(e) du club désigné donne procuration au délégue	
pour représenter mon club ci-dessus désigné et prendre par au cours de l'assemblée générale ordinaire de la Ligue Occ	
Rappel de l'article 8.5 des statuts :	
Lors des réunions de l'assemblée générale régionale, le vote par procura Une association sportive affiliée peut donner procuration au de sur le territoire de la ligue pour la représenter et prendre part de l'association demandeuse, et signée par les présidents des Un délégué d'une association sportive ne peut représenter qu'	élégué d'une autre associat <mark>ion, d</mark> ont le siège est situé aux votes. La procuration est sollicitée par le président deux associations,
Ale	
Signature du président donnant procuration	Signature du président acceptant la procuration
A déposer obligatoirement sur l'espace dédié du formulaire of standardisée du club avant le 6 juin 2025 à : 6100000.sec-gen@ffh	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Partie réservée à la ligue Occitanie	
Nombre de voix dont dispose le représentant du club):
Nombre de licenciés du club :	